

SEMAINE DE CONTRÔLE

Mardi 2 avril 2019

À 14 h 30

- Explications de vote des groupes sur le projet de loi, modifié par lettre rectificative, d'**orientation** des **mobilités** (procédure accélérée) (texte de la commission, n° 369, 2018-2019)

- Temps attribué aux orateurs des groupes pour les explications de vote, à raison d'un orateur par groupe : 7 minutes pour chaque groupe et 3 minutes pour les sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe
- Délai limite pour les inscriptions de parole : lundi 1^{er} avril à 15 heures

De 15 h 30 à 16 heures

- Scrutin public solennel, en salle des Conférences, sur le projet de loi, modifié par lettre rectificative, d'**orientation** des **mobilités** (procédure accélérée) (texte de la commission, n° 369, 2018-2019)

- Délai limite pour le dépôt des délégations de vote : mardi 2 avril à 12 heures

À 16 heures

- Proclamation du résultat du scrutin public solennel sur le projet de loi, modifié par lettre rectificative, d'**orientation** des **mobilités** (procédure accélérée) (texte de la commission, n° 369, 2018-2019)

À 16 h 15 et le soir

- Débat à la suite de la réunion du **Conseil européen** des 21 et 22 mars 2019

- Intervention liminaire du Gouvernement
- 5 minutes attribuées respectivement à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, à la commission des finances et à la commission des affaires européennes
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 1 heure
- Conclusion par la commission des affaires européennes : 5 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans le débat : lundi 1^{er} avril à 15 heures

- Projet de loi relatif aux **compétences** de la **Collectivité européenne d'Alsace** (procédure accélérée) (n° 358, 2018-2019)

Ce texte a été envoyé à la commission des lois.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 25 mars à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 27 mars matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 1^{er} avril à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mardi 2 avril matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : lundi 1^{er} avril à 15 heures

(Ordre du jour réservé au groupe SOCR)

- Proposition de loi portant diverses dispositions relatives aux **mentions** et **signes** de la **qualité** et de l'**origine** valorisant les **produits agricoles** ou **alimentaires**, présentée par Mme Marie-Pierre MONIER et plusieurs de ses collègues en examen conjoint avec la proposition de loi tendant à abroger la loi n° 57-1286 du 20 décembre 1957 **interdisant** la **fabrication** de **vins mousseux** autres que la « **Clairette de Die** » à l'intérieur de l'aire délimitée ayant droit à cette **appellation d'origine contrôlée**, présentée par M. Gilbert BOUCHET et plusieurs de ses collègues (texte de la commission, n° 391, 2018-2019) (rapport commun)

Ces textes ont été envoyés à la commission des affaires économiques.

- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 20 mars matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : vendredi 29 mars à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 3 avril matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mardi 2 avril à 15 heures

- Proposition de loi relative à l'**affectation** des **avoirs issus** de la **corruption transnationale**, présentée par M. Jean-Pierre SUEUR et plusieurs de ses collègues (n° 109, 2018-2019)

Ce texte a été envoyé à la commission des finances.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 25 mars à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 27 mars matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 1^{er} avril à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 3 avril matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mardi 2 avril à 15 heures

À 18 h 30

- Débat sur les enjeux d'une **politique industrielle européenne** (demande du groupe Les Républicains)

- Temps attribué au groupe Les Républicains : 8 minutes
- Réponse du Gouvernement
- Après la réponse du Gouvernement, séquence de 15 questions réponses :
 - 2 minutes maximum par question
 - Possibilité de réponse du Gouvernement pour une durée équivalente
 - En cas de réplique, 30 secondes supplémentaires pour l'auteur de la question
- Conclusion par l'auteur de la demande du débat : 5 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans le débat : mardi 2 avril à 15 heures

Le soir

- Suite du projet de loi relatif aux **compétences** de la **Collectivité européenne d'Alsace** (procédure accélérée) (n° 358, 2018-2019)

Jeudi 4 avril 2019

À 15 heures

- Questions d'actualité au Gouvernement

- Délai limite pour l'inscription des auteurs de questions : mercredi 3 avril à 11 heures

De 16 h 15 à 20 h 15

(Ordre du jour réservé au groupe UC)

- Proposition de loi tendant à sécuriser l'**actionariat** des **sociétés publiques locales** et des **sociétés d'économie mixte**, présentée par M. Hervé MARSEILLE et plusieurs de ses collègues (n° 303, 2018-2019)

Ce texte a été envoyé à la commission des lois.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 25 mars à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 27 mars matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 1^{er} avril à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 3 avril matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mercredi 3 avril à 15 heures

- Proposition de loi relative à l'**interdiction** de la **vente** des **drapeaux** des **associations d'anciens combattants** et à leur **protection**, présentée par Mme Françoise FÉRAT et plusieurs de ses collègues (texte de la commission, n° 389, 2017-2018)

Ce texte a été envoyé à la commission des affaires sociales.

- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 20 mars matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 1^{er} avril à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 3 avril matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mercredi 3 avril à 15 heures

Éventuellement, à 21 h 45

- Suite du projet de loi relatif aux **compétences** de la **Collectivité européenne d'Alsace** (procédure accélérée) (n° 358, 2018-2019)